



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

## La participation du secteur privé à la prévention de la criminalité : des enjeux à préciser

Document de réflexion  
Préparé par Laura Capobianco  
Chargée d'études, CIPC

Traduit en français de la  
version originale anglaise



## Sommaire

	Paragraphes	Page
I. Introduction	1-7	3
II. Tendances et phénomènes nouveaux	8-25	5
A. Croissance des partenariats public-privé en fourniture de services	8-9	5
B. Émergence de mécanismes multi-niveaux pour encourager la participation des entreprises à la prévention et la réduction de la criminalité	10-16	5
C. La criminalité contre les entreprises : en tête de liste des priorités politiques?	17-18	8
D. Essor des services de sécurité privés	19-20	9
E. Prolifération des technologies de sécurité privée et privatisation de l'espace public	21-22	10
F. Avènement de la responsabilité sociale d'entreprise	23-25	11
III. Conséquences de la criminalité sur les entreprises et les collectivités	26-27	13
IV. L'apport du secteur privé à la planification de la prévention de la criminalité	28-37	15
1. L'appui aux mesures sociales et communautaires de prévention de la criminalité	29-32	15
2. Réduction de la criminalité opportuniste par la prévention situationnelle et l'aménagement environnemental	33-34	19
3. Renforcement des capacités des collectivités	35-37	20
4. Réduction du récidivisme : réintégration des anciens contrevenants	38-40	23
V. Conclusion	41-42	23
VI. Notes et références		25

## I. Introduction

1. Le rôle du secteur privé dans la prévention de la criminalité suscite de plus en plus d'intérêt depuis quelques années. Divers événements, conférences et programmes de formation nationaux et internationaux<sup>1</sup> ont souligné la participation et l'appui de ce secteur à la prévention de la criminalité. Ces manifestations portaient le plus souvent sur les technologies de sécurité privée, les services de sécurité privée, ou les grands principes de la responsabilité sociale d'entreprise. De plus, elles s'intéressaient davantage aux techniques de réduction de la criminalité ou de surveillance plutôt qu'aux mesures de prévention.
2. Le Cinquième Colloque annuel du CIPC, qui se déroulera à Santiago, au Chili, les 27 et 28 octobre, sous l'égide du ministère de l'Intérieur du Chili, réunira pour la première fois des représentants d'administrations nationales, régionales et locales, du secteur privé (compagnies d'assurance, médias, entreprises de sécurité, etc.), du domaine de la responsabilité sociale d'entreprise, des corps de police, d'ONG et des universités, dans le seul but de discuter et d'échanger sur trois domaines d'intérêt sous le grand thème *Les rôles du secteur privé dans la prévention* :
  - Participation du secteur privé dans les programmes et stratégies de prévention de la criminalité : possibilités et défis.
  - Tendances et enjeux de la sécurité privée et leurs impacts sur les partenariats stratégiques en prévention.
  - L'utilisation des technologies de sécurité dans la prévention de la criminalité et leurs conséquences sur l'exclusion, la protection de la vie privée et l'imputabilité.
3. Le choix de ces trois sous-thèmes repose sur plusieurs constats : il s'agit de domaines controversés qui suscitent un intérêt croissant sur la scène internationale et qui soulèvent des questions de fond sur les rôles du public et du privé en prévention de la criminalité, leur élaboration et lieux de croisement, et les manières d'améliorer la collaboration entre ces deux secteurs.
4. Le Colloque vise à mieux préciser les enjeux relatifs aux rôles du secteur privé dans la prévention de la criminalité, en examinant la contribution et les bénéfices potentiels tout autant que les difficultés et les désavantages. La première section du document de réflexion décrit les tendances et développements récents, notamment :
  - l'accroissement des partenariats public-privé dans la prestation de services,
  - l'élaboration de mécanismes aux niveaux national, régional, local et international pour stimuler la participation du secteur privé dans la prévention et la réduction de la criminalité,
  - la demande forte de prise en compte de la délinquance contre les entreprises dans les politiques publiques,
  - l'expansion des services de sécurité privés,

- la prolifération de technologies de sécurité et la privatisation de l'espace public, et
- la croissance de la la notion de responsabilité sociale d'entreprise.

La seconde section souligne les motifs pour lesquels les entreprises devraient investir davantage dans la prévention de la criminalité, en raison des effets de la délinquance sur les entreprises et les collectivités environnantes. Finalement, la troisième section explique comment les entreprises peuvent consacrer temps et expertise pour appuyer des interventions planifiées de prévention de la criminalité, propose des exemples de projets et initiatives issus de pays du Nord et du Sud, et identifie quelques défis liés à la mobilisation et à la participation soutenue du secteur privé dans la sécurité collective.

5. Tenter de saisir de manière synthétique la richesse de la créativité et de l'expérience d'intervenants en prévention de la criminalité issus de divers horizons et de diverses régions du monde présente plusieurs défis :

i) Il existe peu d'écrits, qu'ils proviennent du monde de la recherche ou de celui de l'élaboration des politiques publiques, sur les rôles joués par le privé dans la prévention de la criminalité. Il existe bien quelques études théoriques et empiriques sur le rôle des entreprises dans la réduction de la criminalité (Hardie & Hobbs, 2002, Mawby, 2003, Levi, 2001, Levi et al, 2003), mais peu de recherches sur les manières d'établir des partenariats entre le secteur privé et les agences publiques pour cibler les facteurs clés ou les effets de la criminalité (Vidaver-Cohen, 1998).

ii) La grande majorité des travaux sur ces questions sont issus de pays développés comme les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et divers pays de l'Union européenne.

iii) L'analyse comparative est entravée par la diversité de la terminologie au niveau international : partenariats public-privé, engagement entreprises-ONG, partenariats sociaux (en Amérique latine), responsabilité sociale d'entreprise.

6. Le domaine est vaste et, bien que ces thèmes ne soient pas abordés ici, il importe de bien noter que toute discussion future des rôles du privé dans la prévention de la criminalité devrait comporter un examen de la participation du privé dans le renouvellement et la revitalisation urbaine (Schuller, 2001, 2002), le développement communautaire (Lane & Henry, 2001), les initiatives globales à l'échelon local et les programmes d'amélioration des affaires dans les quartiers en difficulté (Vindevogel, 2005, Hoyt, 2004), ainsi que la communication pour le changement social (Peralva & Mace 2002). En effet, chacun d'entre eux a une incidence sur la prévention de la criminalité, comme en témoignent diverses publications récentes du CIPC sur la question (Sansfacon, 2004, Barchechat & Sansfacon, 2003, Hunsley, 2003, Capobianco, 2003).
7. Nous reconnaissons également qu'un examen plus approfondi de la participation du secteur privé dans la prévention de la criminalité devrait également prendre en considération d'autres questions connexes telles : la criminalité d'entreprise ou des cols blancs, la cybercriminalité et le crime transnational, les médias privés et la responsabilité sociale.

## II. Tendances et développements récents

### A. Croissance des partenariats public-privé dans le domaine des services

8. Le modèle traditionnel de gouvernement, où les agences gouvernementales administrent en vase clos les programmes d'éducation, de santé, de services sociaux, de sécurité, de justice pénale, et environnementaux cède le pas à des approches horizontales, favorisant la collaboration entre les ministères et agences, entre les paliers d'administration, et entre les secteurs public, privé et sans but lucratif. Dans la mesure où les gouvernements sont confrontés à des problèmes de plus en plus complexes et où les attentes des citoyens sont élevées, la manière de fournir les services et d'atteindre des objectifs de résultats repose de plus en plus sur une approche conjointe impliquant des partenaires multiples. Certains considèrent qu'il s'agit là d'un délestage des responsabilités du gouvernement en matière de sécurité aux citoyens (Crawford, 1997), mais l'on peut aussi y voir une manière d'intégrer d'autres acteurs comme les entreprises, les autorités locales et les organisations communautaires dans la co-production de la sécurité et de la prévention de la délinquance (Garland, 1996, 2001). Divers facteurs contribuent à la progression des réseaux et partenariats du secteur public, notamment la mondialisation, la révolution des communications facilitée par la technologie, le pouvoir croissant du secteur des affaires à l'échelon international, le virage vers « l'état-marché » et l'avènement du travail fondé sur les connaissances (Kamensky & Burlin, 2004).
9. Dans le domaine de la prévention de la criminalité, en plus des nouveaux emplois comme les agents et coordonnateurs locaux de sécurité collective ainsi que les partenariats multi-agences, les partenariats public-privé constituent une expertise en émergence dans de nombreuses régions du monde. Ces phénomènes engendrent un certain nombre de défis dont les tensions entre les intérêts de l'État et du privé, le manque de consultation auprès des groupes à risques et des collectivités, la prédominance de la prévention situationnelle aux dépens d'autres types de prévention, et la faiblesse de la formation des personnels. Bien que la Commission européenne ait récemment commandé un rapport sur l'efficacité des partenariats public-privé dans la prévention de la criminalité en Europe<sup>2</sup>, il y a toujours trop peu d'analyses, d'échanges d'information et de dialogue international sur ces nouveaux phénomènes.

Autant les entreprises dominent le paysage institutionnel international, autant les chefs d'affaires doivent mettre à profit leurs ressources pour renforcer l'infrastructure sociale des collectivités dans lesquelles ils font affaire.  
(Vidaver-Cohen, 1999, p.28)

### B. Prévention et réduction de la criminalité : élaboration de mécanismes pour stimuler la participation du secteur privé

#### Mécanismes nationaux et régionaux

10. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays ont adopté des stratégies nationales de prévention de la criminalité mettant l'accent sur les interventions en amont du délit et complémentaires à l'intervention de l'appareil de justice pénale. Ces politiques reconnaissent que les gouvernements ne peuvent seuls réduire ou prévenir la criminalité et misent sur les actions au niveau local, au plus près des habitants, et sur des approches

et interventions transversales et multisectorielles, appuyées par les administrations nationale et régionales.

11. En plus de miser sur la participation de tous les paliers du gouvernement, des collectivités locales et de la société civile, les politiques et stratégies nationales<sup>3</sup> de prévention de la criminalité reconnaissent l'importance, quoique souvent de manière succincte, de la participation du privé dans les efforts de prévention de la criminalité et de réduction de l'insécurité. Dans certains pays, cette philosophie a abouti à la création de mécanismes nationaux et régionaux d'incitation à la participation du secteur privé :

- i. Pays-Bas, 1992 : Établissement de la *National Platform for Crime Control* (NPCC), organisation de lutte contre les crimes touchant les entreprises, composée de représentants de tous les ministères pertinents, des corps de police, des autorités locales, des compagnies d'assurance, des banques, des commerçants et des organisations patronales et syndicales.
- ii. Afrique du Sud, 1996 : Création du *Business Against Crime* (BAC), à la demande du gouvernement Mandela pour que les entreprises participent davantage à la lutte anti-criminalité en Afrique du Sud.
- iii. Écosse, 1996 : Création du *Scottish Business Crime Centre* (SBCC), dans le cadre de la *Business Crime Reduction Strategy* fournissant des informations pratiques sur l'élaboration de stratégies d'entreprise de réduction et prévention de la criminalité.
- iv. Canada, 1999 : Mise en oeuvre du Réseau des entreprises pour la prévention du crime (BNCP), composé de représentants d'associations d'affaires. Le Réseau vise à stimuler, créer et développer les partenariats inter-entreprises de soutien aux mesures sociales de prévention de la criminalité à l'échelon local, national et international.

12. Des organisations sans but lucratif, des ONG et des associations privées aussi nombreuses que diverses collaborent avec les divers paliers de gouvernement et les secteurs industriels<sup>4</sup> pour prévenir et réduire la criminalité :

- Le *National Crime Prevention Council*<sup>5</sup>, l'un des premiers et plus grands partenariats public-privé en prévention de la criminalité aux États-Unis. Les entreprises membres contribuent à la mission du Conseil en parrainant des projets et en élaborant des stratégies et programmes novateurs.
- Le *Crime Concern*<sup>6</sup> en Angleterre et au Pays de Galles collabore avec les entreprises pour remplir sa mission, qui est de prévenir la criminalité à la fois dans les collectivités et contre les entreprises.
- Le nouveau *Centre for Crime Prevention and Safety* (CCV)<sup>7</sup> des Pays-Bas veille à ce que les partenaires du privé contribuent à la prévention de

Le rôle du gouvernement et des entreprises sans but lucratif est essentiel à l'établissement de liens entre les collectivités et les grandes entreprises et secteurs industriels. (Maurasse & Jones, 2004, xxii)

la criminalité et à la sécurité en fonction de leurs responsabilités et leurs capacités.

### L'échelon local

13. La doctrine, au niveau national et international, reconnaît que le rôle des collectivités locales est un élément clé du succès de la mise en œuvre réussie des stratégies de prévention. L'Argentine, la Belgique, le Chili, la France, les Pays-Bas, le Pérou et l'Afrique du Sud ont élaboré des mécanismes de contractualisation avec les villes pour stimuler et guider les actions au niveau municipal. Ces mécanismes peuvent aussi faciliter les collaborations public-privé dans la prévention de la criminalité. Par exemple, en Suède, les partenariats public-privé sont souvent appuyés par des conseils locaux de prévention de la criminalité.

Bien qu'elle ne représente pas une panacée, la participation des entreprises dans l'atteinte de la sécurité publique peut être tout à fait positive, pourvu que les municipalités établissent des mécanismes de suivi et assurent la distribution équitable des services publics.  
(Vindevoegel, 2005, p. 250)

En France, des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance analysent et coordonnent les attentes et besoins du public et du privé et administrent des initiatives locales de prévention, d'aide aux victimes, de déjudiciarisation et de réintégration des contrevenants. De plus, ils administrent les contrats locaux de sécurité (CLS)<sup>8</sup> qui sous-tendent le plan d'action global des Conseils. Les autorités locales, les conseils départementaux et régionaux et les acteurs du privé peuvent mener des analyses de sécurité, signer des contrats et entreprendre des actions. De plus, 247 villes se sont dotées de « contrats de ville » signés par l'État, les autorités locales et les partenaires du public et du privé. Depuis la création des CLS en 1997, de nouveaux partenaires se sont ajoutés à la liste, y compris des représentants de services de logement social (privé), d'entreprises de transport, du secteur économique et des services de sécurité.

### International

14. les principes directeurs de l'ONU en matière de prévention du crime adoptés par le Conseil économique et social (ECOSOC) en 2002 soulignent que les collaborations et partenariats doivent faire partie intégrante de la prévention de la criminalité au vu de la diversité des causes de la criminalité et des compétences et connaissances requises pour les contrer. Ces partenariats incluent les collaborations entre les ministères et autorités publiques, les organismes communautaires, les ONG, les entreprises privées et les citoyens.
15. Le Contrat mondial de l'ONU, lancé en juillet 2002, vise à stimuler la responsabilité d'entreprise de façon que le privé contribue à la solution aux problèmes découlant de la mondialisation. Le Contrat exhorte les entreprises à adopter, appuyer et mettre en œuvre, dans la mesure de leurs moyens, des valeurs de base dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte anti-corrupcion. Bien qu'on n'y fasse pas référence de façon explicite à la prévention de la criminalité, les entreprises qui ont signé le Contrat ont néanmoins participé volontairement à plusieurs

dialogues politiques sur la prévention des conflits, le partenariat et le développement durable qui, eux, touchent aux collaborations publiques et privées en sécurité collective.

16. Bien que soit encourageante la présence même de ces structures, d'aucuns allèguent que les gouvernements, les médias, la police et le public ne reconnaissent toujours pas le rôle central des entreprises dans la réduction de la criminalité et la prévention, surtout en ce qui a trait à la « résistance » aux délits des biens et services qu'ils produisent<sup>9</sup>.

Ces constats soulèvent les questions suivantes:

- Dans quelle mesure les divers mécanismes nationaux, régionaux, locaux et internationaux incitant à la participation du secteur privé dans la prévention et la réduction de la criminalité ont-ils réellement réussi à mobiliser les entreprises ?
- La participation du privé peut-elle être mobilisée en l'absence de ces mécanismes ?
- Lorsque les entreprises sont mobilisées, leur contribution est-elle modeste, importante, considérable ? Est-elle suffisante ?
- Quelles sont les limites de la participation du privé en prévention ?

### **C. La criminalité contre les entreprises: en tête de liste des priorités politiques?**

17. Au Royaume-Uni, en Afrique du Sud, en Australie, aux États-Unis et aux Pays-Bas, on réclame de plus en plus que la criminalité contre les entreprises<sup>10</sup> soit une priorité gouvernementale.<sup>11</sup> Les entreprises elles-mêmes reconnaissent de plus en plus que des collectivités locales en sécurité sont un facteur de croissance et de développement durable des affaires. Les crimes contre les personnes ont fait l'objet d'un niveau élevé d'études, alors que ceux contre les entreprises, qu'il s'agisse des personnes (employeurs ou employés) qui y travaillent ou des organisations elles-mêmes, ont été oubliés. Des études<sup>12</sup>, mémoires<sup>13</sup> et sondages<sup>14</sup> récents ont partiellement comblé cette lacune et amélioré l'état des connaissances sur la criminalité contre les entreprises. Ces recherches contribuent notamment à mieux estimer l'impact financier et psychologique des crimes contre les entreprises, tout particulièrement parmi les petits détaillants, qui sont les plus vulnérables (Walker, 1994, Taylor & Mayhew, 2002).
18. Malgré la demande croissante, dans certains pays, pour que la criminalité contre les entreprises soit une priorité gouvernementale, on observe souvent encore des réticences de la part des entreprises à rendre publiques l'information sur les victimes et les délinquant, difficulté qui n'est toutefois pas le propre du secteur privé.

Ces observations soulèvent les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les impératifs d'affaires et de confidentialité entravent-ils le dialogue et le partage d'information et d'expériences entre les entreprises ?

- Comment s'assurer que le partage d'information sur les contrevenants entre les entreprises ne contrevoie pas aux libertés civiles nationales et internationales ou aux droits de la personne?

#### D. Essor des services de sécurité privée

19. Un peu partout au monde, l'essor des services de sécurité privée constaté au cours des trente dernières années a fait l'objet de multiples discussions. Au Canada et en Australie, le ratio des services de sécurité privés et publics serait de 2:1, en Afrique du Sud ce ratio est porté à 3, et aux États-Unis, à 8. Toutefois, la question de savoir ce qui est défini comme service de sécurité privé n'ayant pas mené à l'élaboration d'un consensus entre les pays ni même au sein d'un même pays (George & Button, 2000, Jones & Newburn, 1995, Johnston, 1992, Shearing & Stenning, 1981), et faisant toujours l'objet de débats dans les milieux juridiques, politiques et universitaires, il est difficile de déterminer ce qui est compté. Par exemple, certaines définitions ne considèrent que les professions dont les tâches ressemblent fortement à celles de la police, comme les agents de corrections et la police militaire, ou se limitent au nombre d'employés accrédités en services de sécurité privée. Ces définitions font abstraction des nombreuses autres entités et professions qui peuvent être assimilées à des services de sécurité privée, par exemple les portiers, les techniciens de systèmes d'alarmes, les serruriers, les enquêteurs en médecine légale, les techniciens de caméras de vidéo-surveillance, voire même les comités de surveillance qui patrouillent les rues, arrêtent les contrevenants et font leur propre justice. De plus, d'aucuns affirment que la démarcation entre services publics et privés s'efface de plus en plus alors que les gouvernements impartissent leurs services de sécurité à des entreprises privées et que la terminologie utilisée pour décrire ces services varie (Button, 2002, Murray & Mckim, 2000).

20. L'essor des services de sécurité privée pose toute une série d'enjeux, dont : i) comment combattre l'exclusion sociale des pauvres ainsi que les inégalités et la polarisation découlant de la mercantilisation des pratiques de sécurité (Shearing et al, 2005, Grabosky, Hudson, 2003) ; ii) comment intégrer les compétences et l'expertise du personnel des divers services de sécurité privée aux efforts de prévention et de réduction de la criminalité et par quels moyens<sup>15</sup> (p. ex., prévention de la criminalité, districts d'amélioration des affaires, renouvellement urbain) ; iii) quels sont les meilleurs moyens de réglementer ce nouveau secteur, en passant des approches étroites à larges (Holmqvist, 2005, Button, 2002) ; enfin, iv) comment assurer l'imputabilité et la transparence du secteur (Stenning, 2001, Stenning, 2000, Richardson, 2000). Les deux premières questions ont généralement éludé l'attention des chercheurs et des politiciens.

On peut donc poser les questions suivantes :

Les avantages de l'autonomie sont l'apanage des grandes entreprises et de leurs clients. L'autonomie et la prise en charge de soi sont des valeurs à la base même de la démocratie. Aussi, il ne faut pas instinctivement réagir de façon négative à l'autonomie, puisqu'elle représente bien des aspects positifs qu'il faut protéger. Toutefois, nous devons faire en sorte que ces avantages ne s'acquièrent pas aux dépens de valeurs plus générales. Les collectivités pauvres ne jouissent pas d'autonomie. Dans de nombreux pays, comme en Afrique du Sud, les riches s'offrent des services de sécurité privés tandis que les pauvres se contentent de la police. Il faut donc atteindre le juste équilibre entre autonomie des riches et des pauvres en matière de sécurité sociales (Interview with Clifford Shearing, ICPC, 2005. )

- Dans certaines régions du monde, les entreprises de sécurité privée peuvent tout aussi faire partie du problème que de la solution. Comment les amener à faire partie de la solution ?
- Le personnel de services de sécurité privée devrait-il participer à des initiatives de sécurité menées en partenariat avec les collectivités, et comment ?
- Les services de sécurité privée devraient-ils participer à ces initiatives uniquement lorsque des services sont impartis (p. ex., une partie d'un plan d'action), ou leurs compétences devraient-elles être intégrées dans un processus large de prévention de la criminalité (p. ex., diagnostic de problème, suivi et évaluation, etc.) ?
- Y a-t-il un rôle à jouer pour les entreprises, commerces ou services de sécurité privés dans l'atteinte de l'autonomie des collectivités pauvres, à part la fourniture de services de sécurité privés ?

## **E. Prolifération des technologies de sécurité privée et privatisation de l'espace public**

21. Autre développement récent dans le domaine de la participation du secteur privé en prévention : la prolifération de technologies de sécurité privée protégeant des pertes et, parfois, contribuant à la réduction de la criminalité et à la prévention. On note aussi la multiplication du nombre d'événements des réseautage<sup>16</sup> et de ventes<sup>17</sup> liés au « commerce de la prévention ». Les nouveaux produits et services technologiques sont développés et mis en marché à une vitesse fulgurante : mappage de la criminalité, systèmes de télévision en circuit fermé, systèmes d'alarme et de surveillance pointus, technologies à puce et NIP, visites virtuelles en-ligne de techniques et conceptions anti-vol pour maisons et commerces, technologies de reconnaissance faciale et ophtalmologique, coupe-feux, logiciels de détection d'espionnage et de publicité (spyware/adware) sont autant d'exemples de percées technologiques des dernières années pour protéger contre les pertes, identifier les contrevenants et réduire la criminalité opportuniste .
22. Peu d'entre nous nieraient que ces technologies ne permettent pas de répondre efficacement à certains problèmes criminels qui ont émergé au cours des dernières années, par exemple pour préserver la sécurité de systèmes de messagerie électronique, ou prévenir leur exploitation à des fins criminelles. L'intérêt pour les dispositifs, gadgets ou services dernier cri est toujours vif ; toutefois, au lieu de poser des questions d'ordre éthique, on a plutôt tendance à se demander seulement s'ils sont efficaces (Hudson, 2003). Par exemple, dans de nombreuses régions du monde, cette technologie contribue à la privatisation de l'espace public (p. ex., les quartiers enclavés), phénomène qui exacerbe l'exclusion des pauvres et des jeunes des espaces publics<sup>18</sup> (p. ex., stations de métro, centres commerciaux). En fait, on s'est trop peu attardé sur les conséquences à long terme et *les effets imprévus* des percées dans la prévention de la criminalité, notamment les violations des droits de la personne, la canalisation de la criminalité vers les collectivités pauvres et vulnérables, l'augmentation des groupes de justiciers dans les quartiers pauvres afin de les protéger de violence ultérieure. L'utilisation des

technologies de sécurité privée dans la prévention de la criminalité soulève donc une série d'enjeux de fond liés à l'imputabilité, la transparence, l'éthique, le partage de l'information, et l'efficacité.

D'où les questions suivantes :

- Comment les percées technologiques peuvent-elles promouvoir ou entraver les efforts de prévention de la criminalité ?
- L'utilisation de la technologie a-t-elle pour effet d'augmenter ou de réduire la peur de la criminalité ?
- Quels facteurs favorisent ou nuisent à l'adoption de technologies de prévention de la criminalité dans un pays ou entre plusieurs pays ?
- Quels mécanismes ou structures peuvent assurer la responsabilisation et la transparence des technologies de sécurité privée ?

## **F. Avènement de la responsabilité sociale d'entreprise**

23. La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est un phénomène récent tant au niveau du développement social que de la culture d'entreprise. Parmi les nombreuses définitions de la RSE,<sup>19</sup> nous avons retenu celle du *World Business Council for Sustainable Development*, soit « l'engagement permanent des entreprises à agir de façon éthique et à contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de leurs employés et leur famille, la collectivité locale et la société en général ».<sup>20</sup>
24. L'essor du phénomène de la responsabilité sociale d'entreprise au niveau international provient de divers facteurs dont l'émergence du marché mondial, la décentralisation des centres de gestion et de responsabilité, les scandales (p. ex., catastrophes environnementales, manifestations contre l'OMC à Seattle, etc.), ainsi qu'à l'intensification des pressions exercées par les ONG (Cragg, 2001, Cohen, 2004). La présence de groupes de pression, la crainte de la réglementation, le désir d'être un bon citoyen, le besoin d'améliorer la réputation de l'entreprise, les pressions exercées par les investisseurs et des considérations tenant aux profits et aux exigences légales sont autant de facteurs qui influencent les entreprises à adopter un comportement socialement responsable. C'est dire que les profits, principale motivation des entreprises, ne sont pas pour autant la seule raison de participer à des efforts conjoints d'amélioration de la qualité de vie dans la collectivité où l'on fait affaires (Hardie & Hobbs, 2002).
25. La responsabilité sociale d'entreprise a entraîné dans son sillage d'autres tendances et phénomènes nouveaux : i) virage des programmes de formation en gestion en Australasie, en Amérique latine et en Amérique du nord<sup>21</sup>, qui désormais mettent en valeur les partenariats avec les gouvernements, les ONG et les organisations civiles vers l'atteinte démocratique du bien commun ; ii) augmentation du nombre de réseaux et forums spécialisés visant à promouvoir la présence, la qualité, l'action et l'impact de programmes RSE comme : *Corporate Social Responsibility (CSR) Europe*, *Canadian Business for Social Responsibility*, *Business in the Community London*, le forum *Empresa* de responsabilité sociale d'entreprise des Amériques, et *CSR Asie* ; et iii) prolifération

d'événements RSE<sup>22</sup> pour promouvoir, définir, et faire connaître les possibilités et enjeux de la programmation RSE et son efficacité. Malgré ces phénomènes nouveaux et les bénéfices potentiels de la RSE pour le développement social, il reste que le phénomène de la RSE, même pris dans son sens le plus large, évolue indépendamment du domaine de la prévention de la criminalité. Ce qui n'est pas surprenant, puisque les initiatives de responsabilité sociale à l'intérieur des secteurs industriels évoluent également en vase clos (Maurasse & Jones, 2004, p .xiv).

D'où les questions suivantes :

- Quels sont les avantages de la RSE (p. ex., l'investissement éthique) ? Comment l'étendre à la prévention de la criminalité ? Quels en sont les désavantages ?
- Comment incorporer la prévention de la criminalité dans les politiques et programmes RSE ?
- Devrait-on renforcer les liens entre les réseaux d'échange RSE-prévention de la criminalité et, le cas échéant, comment, et quels en seraient les avantages ?

### III. Conséquences de la criminalité sur les entreprises et les collectivités

26. Les conséquences de la criminalité sur les entreprises et les collectivités où celles-ci font affaire peuvent être importantes. Les crimes violents et la perception de la criminalité peuvent menacer la capacité d'une entreprise à attirer de la clientèle, recruter des employés et les conserver, entretenir un bon climat de travail, optimiser la productivité et, parfois même à rester en affaires (Vidaver-Cohen, 1998). Le corpus de recherche sur la criminalité contre les entreprises<sup>23</sup> (p. ex., cambriolages, vols à l'étalage, vol interne et fraude) n'est pas encore très développé, et on ne sait guère comment celle-ci touche le développement et la survie de commerces en milieu urbain (Greenbaum & Tita, 2004). Toutefois, des études récentes permettent de penser que les établissements commerciaux sont davantage ciblés que les habitations (Walker, 1994, Taylor, 1999, Van Dijk & Terlouw, 1996), que les petits commerces sont ciblés à répétition ou de façon chronique (Ekblom & Simon, 1998, British Chamber of Commerce, 1997, Perrone, 2000), que les secteurs touristique, de la vente au détail et du transport, de la distribution et de l'entreposage sont les plus durement touchés (Worldbank, 2004, Vidaver-Cohen, 1998, Taylor & Mayhew, 2002, BCC, 2004), et que les augmentations d'incidents de violence touchent avant tout les entreprises de services situées dans les quartiers pauvres<sup>24</sup>.

Australie, 1999 : *Small Business Crime Survey*, mené par l'*Australian Institute of Criminology* et le *Council of Small Business Organisations*, financé par le *National Crime Prevention Programme*. Le plus grand sondage national mené auprès des petites entreprises de vente au détail en Australie. Pour la première fois, on possède des données sur le coût financier et psychologique de la criminalité vécue par 4 000 petits détaillants en Australie. Elle en coûterait 3,2 milliards \$AU aux petits détaillants chaque année.

Jamaïque, 2002 : *Business Victimization Survey*, sondage mené auprès de 400 propriétaires d'entreprises interviewés personnellement (une première). Les secteurs les plus victimisés sont ceux du tourisme, de l'agriculture et des services financiers. Soixante-cinq pour cent des répondants déclarent avoir été victimes d'une ou plusieurs sortes de crimes en 2001. Trente-trois pour cent des répondants ont été victimes de crimes violents (vol, extorsion et protection), 52 % de vols, 50 % de fraude et 7 % d'une autre forme de crime (Banque mondiale 2004, p. 129).

Grande-Bretagne, 2004 : *British Chambers of Commerce Crime Survey*<sup>25</sup>. Des 3 000 entreprises sondées, les deux tiers ont connu au moins un incident criminel au cours des 12 mois précédant le sondage. La criminalité contre les entreprises coûterait 8 000 £ par entreprise par année.

27. Si le coût et les conséquences de la criminalité d'affaires ne peuvent être chiffrés, l'on sait qu'ils sont supportés par l'ensemble de la société : augmentation du coût de l'appareil de justice pénale (payée à même la poche du contribuable), augmentation des prix à la consommation, pertes de revenus pour le gouvernement, augmentation des primes d'assurance, augmentation du niveau d'insécurité pour tous, pertes d'emplois, fermetures d'entreprises menaçant la viabilité de quartiers entiers et perte de valeur mobilière sont autant de coûts incalculables que supporte l'ensemble de la société. Vu les conséquences à long terme de la criminalité sur les collectivités et les entreprises, et la prévalence et le coût de la criminalité contre les entreprises, il est de l'intérêt du privé d'assurer la sécurité des collectivités dans lesquelles elles font affaires.

Bien que les petites, moyennes et grandes entreprises participent activement à des partenariats de sécurité un peu partout dans le monde, ces initiatives sont ponctuelles, temporaires et mal coordonnées (Schuller & Deane, 2000, Hardie & Hobbs, 2002). La section suivante examine comment les entreprises peuvent contribuer leur expertise à une prévention planifiée de la criminalité, et donne des exemples de réussites de pays du Nord et du Sud.

#### **IV L'apport du secteur privé à la prévention de la criminalité**

28. Comme le soulignent les principes directeurs de l'ONU sur la prévention de la criminalité, une prévention efficace doit s'appuyer sur les partenariats entre les institutions et ministères gouvernementaux d'une part, et le milieu associatif et les organisations non-gouvernementales, les entreprises et la société civile, d'autre part. Les entreprises peuvent contribuer à une stratégie de prévention bien planifiée en soutenant les mesures sociales de la prévention de la criminalité, en contribuant à réduire les opportunités par la prévention situationnelle et environnementale, en aidant à renforcer la capacité des collectivités locales, et en participant à la réintégration des contrevenants de façon à diminuer la récidive.

##### **1. L'appui aux mesures sociales et communautaires de prévention de la criminalité**

29. On reconnaît de plus en plus, à l'échelon international, l'utilité des approches holistiques et de développement social qui tiennent compte de la complexité des phénomènes sociaux, économiques et culturels à la base de la criminalité et de la victimisation. Ces approches visent à réduire les facteurs de risque tels les conditions sociales, la pauvreté et le chômage, les faibles compétences parentales, le décrochage scolaire et la toxicomanie, et à renforcer des facteurs sociaux, sanitaires et économiques qui protègent les familles, les enfants et les jeunes de la criminalité et la victimisation. On agit par l'entremise de programmes ciblés sur la réduction du risque de la victimisation ou de la criminalité, par exemple des programmes ludiques ou de formation professionnelle. Il faut savoir que cette approche ne s'exerce pas de façon isolée, et qu'elle doit être combinée à d'autres types de prévention, par exemple des mesures de protection du public à court terme comme l'augmentation de la surveillance d'un quartier. Les entreprises peuvent aider à créer et à maintenir un environnement sûr en mettant à contribution leurs capacités pour mesurer le type et l'envergure de la délinquance, leur savoir-faire en gestion des affaires et en planification, leur capital de créativité et d'imagination, leurs ressources humaines, et en participant à des interventions de lutte contre les causes profondes de la criminalité. Leur implication contribue à augmenter la qualité de vie des habitants du quartier ainsi que de leurs employés et voisins de commerces, et bénéficie aussi aux entreprises mêmes, qui réduisent le coût de la criminalité et encouragent la fréquentation des zones commerciales.
30. Parmi les actions concrètes que peuvent prendre les entrepreneurs pour soutenir la prévention de la criminalité sociale, mentionnons : réorienter les stratégies et mécanismes incitatifs sur les besoins de la collectivité ; permettre aux employés de faire du bénévolat dans les écoles ou auprès de programmes de mentorat ou communautaires ; parrainer des clubs professionnels et des programmes de formation professionnelle ; parrainer des organismes communautaires travaillant dans le domaine de la prévention ; organiser des activités et événements axés sur la prévention (p. ex., campagne de promotion des valeurs pro-sociales) ; faire des dons d'espaces de bureau et d'équipements informatiques ; offrir des services d'imprimerie; et ainsi de suite. La contribution du privé n'est donc pas restreinte au soutien économique; en fait, plusieurs exemples montrent la diversité des stratégies et pratiques que les grandes, moyennes et petites entreprises peuvent adopter pour planifier la prévention de la criminalité en partenariat avec les gouvernements, ONG, organismes de bénévolat, organisations de la société civile et réseaux d'affaires. Par exemple :

**Prudential Corporation** : Présente en Europe, aux États-Unis et en Asie, la Prudential offre des produits et services financiers et de gestion de portefeuille à des millions de clients partout au monde, et offre ressources, temps et soutien à des initiatives d'investissement communautaire. Au Royaume-Uni, la Prudential est l'un des membres fondateurs et plus anciens du *Crime Concern*. Reconnaissant que la criminalité est l'affaire de tous et que la prévention exige un engagement et un soutien continu, la Prudential axe ses commandites sur les mesures préventives s'attaquant aux causes profondes de la criminalité. Depuis plus de dix ans, la Prudential appuie des outils et pratiques détournant les jeunes à risque de l'exclusion et de la délinquance. Par exemple : les « trousseaux d'action pour les jeunes » et événements de partage d'information qui ont donné lieu à plus de 400 panels de prévention de la délinquance juvénile. Ce programme, baptisé *Prudential 4 Youth* et mené dans des écoles d'Angleterre et du Pays de Galles, consiste à engager les jeunes des écoles situées près des centres commerciaux Prudential à cerner des questions de criminalité et de comportement anti-social et à les étudier.

**Business Against Crime** : En Afrique du Sud, *Business Against Crime* administre le *Tissa Thuto*, programme scolaire de prévention de la criminalité destiné aux élèves, aux enseignants, aux parents et aux collectivités. Le programme fait participer la police, l'appareil éducatif, les forums de police communautaire et les organismes de sports, de médiation et de résolution de conflit, d'intervention par les pairs, d'intervention en cas de traumatisme et de violence, et de protection des victimes. Chaque partenaire puise de ses domaines d'expertise pour fournir formation, ressources et modules. Le *Centre for the Study of Violence and Reconciliation* (CSV), par exemple, forme les parents, enseignants et directeurs d'école à l'intervention post-traumatique, offre du counselling par les pairs et aide à constituer des équipes de sécurité scolaire. La structure même du projet comporte des volets résolution de conflits, intervention post-traumatique, sécurité scolaire, sexualité et VIH/SIDA, leadership, ressourcement et gestion, habilitation des enseignants et mentorat. Parmi les résultats du programme : amélioration des relations parent-enseignant-enfant, meilleur soutien aux enseignants, accélération de la satisfaction des besoins des enfants. Jusqu'ici, le *Tissa Thuto* est présent dans 500 écoles réparties dans trois provinces (BAC 2003).

**Nightravens** : Pensé par un assureur suédois au début des années 1990 en Norvège, le programme *Nightravens* (Corbeaux de nuit) s'articule autour d'adultes bénévoles qui représentent des modèles à suivre pour les jeunes. Les *Nightravens* travaillent en collaboration avec des organismes de bénévolat, les autorités locales et les services de police. Ces adultes circulent dans les rues à des heures et des endroits où sortent les jeunes. Par leur visibilité même, ils augmentent le sentiment de sécurité des enfants et des jeunes et, indirectement, préviennent la violence, le vandalisme et le larcin. Il faut souligner que les *Nightravens* ne sont pas des agents de sécurité et n'interviennent pas en cas d'incident; ils se contentent de surveiller les alentours et d'offrir des conseils aux jeunes qui leur en demandent. Les *Nightravens* suivent une formation sur l'éthique, les compétences et les connaissances essentielles au travail dans la rue, ainsi que sur les services sociaux et éducatifs et les programmes policiers de prévention offerts dans le quartier. Le programme est financé par les entreprises de quartier, le Conseil des *Nightravens* et **Vesta Insurance**. En 2004, le programme *Nightravens* comptait 370 groupes en activité et 300 000 bénévoles actuels ou anciens.

**National Roads and Motorists Association (NRMA) :** Le plus grand assureur général d'Australie est fondé en 1925 comme assureur automobile en Nouvelle-Galles-du-Sud et dans le territoire de la capitale nationale. Depuis 75 ans, la NRMA participe à une grande variété de projets et programmes communautaires. Vu sa spécialisation en assurance automobile et habitation, elle s'intéresse tout particulièrement aux stratégies de prévention de vols d'automobile et de cambriolages. Au départ, elle limitait son intervention à l'application de techniques de planification d'entreprise aux mesures de prévention situationnelles (p. ex., verrouillage des portes, installation d'alarmes, programmes de surveillance de quartier, etc.). Au fil du temps, la NRMA a reconnu les limites de l'intervention isolée et, depuis, consacre attention, temps et ressources aux mesures de résolution de problèmes sociaux sous-jacents à la criminalité. Par exemple, la NRMA s'investit dans le programme *Residents in Safer Environments (RISE)*, initiative communautaire visant à améliorer les possibilités éducatives et récréatives des enfants et des jeunes. Ce programme favorise l'inclusion et renforce la capacité des résidents des quartiers à régler les problèmes sociaux touchant la zone de gouvernance locale de Fairfield<sup>26</sup>. La NRMA a également lancé un programme de commandites communautaires<sup>27</sup> (Miller & Brown 1992, Lane & Henry 2001).

**San Romanoway Revitalization Association :** Cette organisation à Toronto, au Canada, collabore avec les trois paliers de gouvernement pour combattre les causes sociales de la criminalité à l'échelon local. Par exemple, le quartier de San Romanoway présente une forte proportion de jeunes mais de faibles perspectives d'emploi et de récréation pour ces jeunes, ainsi qu'une grande population immigrante. En juillet 2002, on a lancé le Programme d'enrichissement culturel et social, doté d'une enveloppe de 300 000 \$CA sur trois ans, financée à même le Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime de la Stratégie nationale de prévention du crime du Canada. Le programme, administré par le Réseau des entreprises pour la prévention du crime et soutenu par tous les secteurs de la société, mise sur une approche collaborative à la sécurité collective ainsi que le bon aménagement environnemental, comme l'éclairage extérieur et l'aménagement paysager. On complète cette approche par une stratégie de prévention de la criminalité par les activités sociales, dont un programme ludique de fin d'après-midi.

Le privé aide le Programme à tisser un réseau de soutien solide et promeut les succès atteints par la revitalisation de quartier : le rénovateur Home Depot a contribué à la construction d'une aire de jeux pour les enfants et d'autres entreprises ont fait don d'espaces de bureau, contribué à leur rénovation, et offert des emplois à des décrocheurs et à des jeunes anciens contrevenants. Par exemple, un partenaire du secteur de la main-d'oeuvre a consacré 75 000 \$CA à l'embauche et à la formation de jeunes dans le domaine de la construction. Rogers Cable a offert des ordinateurs et l'accès Internet gratuit à un centre informatique, tandis que Tennis Canada a rénové des courts de tennis délabrés et l'Association du Tennis de l'Ontario a offert des leçons de tennis pendant l'été. Bref, tout le quartier s'est mobilisé pour assurer la pérennité des efforts pour réduire la criminalité.

31. Ces exemples de réussite sont encourageants. Toutefois, le privé s'intéresse moins aux interventions visant les causes sociales de la criminalité qu'à d'autres formes de prévention, notamment situationnelle. Les raisons sont nombreuses :

- i. Les entreprises privées, qui carburent aux objectifs mesurables et aux solutions concrètes, sont moins sensibles aux projets de développement social dont les avantages sont plus théoriques, plus difficiles à mesurer ou trop longs à se matérialiser.

- ii. Le soutien à long terme de programmes sociaux de prévention de la criminalité est vulnérable à plusieurs réalités d'entreprise : conjoncture (p. ex., pertes financières, fusions d'entreprises), concurrence d'autres priorités (p. ex., l'environnement), roulement de personnel (p. ex., perte d'un champion ou d'un chef d'entreprise vendu à la prévention), contraintes de temps (p. ex., les emplois du temps chargés ne permettent pas la participation aux réunions de quartier ou aux discussions en table ronde des problèmes touchant le quartier).
- iii. Les commandites d'entreprises sont souvent restreintes aux nouveaux demandeurs, limitées dans le temps (p. ex., de 1 à 3 ans) et tributaires de certaines priorités.
- iv. Bien que les commandites et dons donnent un coup de pouce aux activités de prévention de la criminalité sociale, les budgets de marketing et de publicité qui constitueraient une base de financement plus stable peuvent être difficiles d'accès puisque les services de marketing ne voient pas l'intérêt d'investir dans des secteurs à forte criminalité.

32. D'autres obstacles aux partenariats stratégiques entre le privé et les autorités locales, la police et d'autres intervenants sont le partage de l'autorité, la confiance mutuelle, l'exclusion de la société civile et les différences de culture organisationnelle (Calhoun, 1998, Glazer, 2004, Maurasse & Jones, 2004, Kamensky & Burlin, 2004, Rupesh et al 2003, ICPC, 2002). Se posent alors les questions suivantes :

Les institutions qui examinent leur responsabilité sociale et les partenariats communautaires doivent d'abord s'interroger sur leur volonté réelle de partager le pouvoir et de se transformer comme institution (Maurasse & Jones, 2004, xvii).

- L'atteinte de la confiance mutuelle demande un certain temps, tandis que les stratégies de sécurité collective locales doivent produire des résultats dans les plus brefs délais. Comment concilier ces exigences opposées ?
- Comment stimuler la participation du secteur privé dans les mesures de prévention de la criminalité sociale ?
- Comment les divers secteurs d'affaires, comme la vente au détail, le transport, les services publics, les divertissements et le tourisme, la construction ou l'agriculture, peuvent-ils intégrer la prévention de la criminalité à leur culture et fonctionnement ?
- Comment assurer la participation de populations difficiles à joindre aux discussions et actions de sécurité collective ?
- Y a-t-il des limites à la nature des entités avec lesquelles font équipe les gouvernements, institutions et organismes communautaires ?

## 2. Réduction des opportunités par la prévention situationnelle et l'aménagement environnemental

33. Les entreprises peuvent contribuer à un programme planifié de prévention de la criminalité en réduisant les occasions de criminalité par la prévention situationnelle<sup>28</sup> et la conception environnementale<sup>29</sup>. Cet apport peut être considérable puisque les produits et services offerts par les entreprises génèrent souvent des occasions de criminalité considérables. Fortes de leur créativité, leurs connaissances et leur expertise, les entreprises sont positionnées stratégiquement pour concevoir des produits anti-crime (p. ex., immobilisateurs d'automobiles) ou des services protégés (p. ex., questions de sécurité automatiques pour les interrogations sur les cartes de crédit). Il existe déjà de nombreux exemples de telles pratiques,<sup>30</sup> par exemple les mesures situationnelles prises par l'*Australia National Motor Theft Reduction Council*.

**Australia National Motor Vehicle Theft Reduction Council (NMVTRC)** : Association indépendante, incorporée et sans but lucratif, initiative conjointe des gouvernements australiens et du secteur industriel. Le NMTVRC a été fondé en 1999 pour un mandat de cinq ans qui a été reconduit jusqu'en 2006. Le NMVTRC vise à réduire l'incidence élevée de vols d'automobiles et, indirectement, améliorer la situation économique et sociale du pays. Ses objectifs sont les suivants : réduire le coût du vol des véhicules par l'utilisation de mécanismes de dissuasion et réduire le vol opportuniste de vieux véhicules à des fins de balade, de transport ou de commission d'autres crimes. Parmi les mécanismes de dissuasion, déclinons l'intensification de l'échange d'information policière et de matriculation à l'échelon national, le détournement des jeunes délinquants du vol d'automobiles et la correction des vides juridiques exploités par les voleurs professionnels. Le site Web de la NMVTRC contient de l'information utile sur la prévention du vol, des publications comme des rapports annuels, des plans stratégiques, des codes de pratiques et des renseignements sur ses projets, des liens vers d'autres sites Web d'intérêt, des bulletins de nouvelles, des conseils de sécurité, un moteur de recherche statistique (pour évaluer la vulnérabilité d'un véhicule au vol), de l'information sur un programme de protection des vieux véhicules (*Immobilise Now!*), des statistiques sur le vol de véhicules, et une banque de connaissances.

34. De même qu'elles ont une position clé pour concevoir des produits et services antivols, les entreprises peuvent en faire autant dans les quartiers dans lesquels on fait affaires en participant à des campagnes de nettoyage ou à des programmes de surveillance de quartier, ou encore faisant des vérifications de sécurité sur les lieux et aux alentours. Ces initiatives, toutefois, peuvent présenter d'autres problèmes : i) en réduisant la criminalité dans certains quartiers, on risque de l'intensifier dans les autres, puisqu'on ne résout pas les causes profondes de la criminalité ; ii) les petites entreprises, souvent les plus vulnérables, ne peuvent pas toujours s'offrir la technologie dernier cri de protection contre la victimisation ; iii) l'efficacité des mesures situationnelles de réduction de la criminalité est discutable. Malgré ces difficultés, il importe d'approfondir les recherches dans ce domaine afin de maximiser la contribution des entreprises à la réduction de la criminalité. En effet, trop souvent, celles-ci se contentent de présenter des demandes de règlement aux compagnies d'assurance et, dans certains pays, leur contribution, bien que matérielle, n'est pas prise en compte dans l'établissement de politiques publiques (Hardie & Hobbs, 2002).

### 3. Renforcement des capacités des collectivités

35. Les entreprises sont des membres de la société. À ce titre, autant elles bénéficient de la cohésion, la stabilité et la prospérité de la société, autant elles souffrent de la dégradation sociale et économique. En partenariat avec les gouvernements nationaux et sous-régionaux et les organismes donateurs, les entreprises peuvent aider à l'élaboration de plans de prévention bien planifiés et renforcer les capacités de leur collectivité locale. Pour être véritablement efficaces, les stratégies et programmes exigent un investissement continu, au-delà de projets pilotes, et doivent être intégrées aux pratiques de gouvernance locale.
36. Les entreprises privées peuvent contribuer leur créativité, leurs compétences, leurs ressources et leur soutien au développement de stratégies de prévention de la criminalité, ainsi que des outils de gestion, de cueillette de données, d'exécution de projets, de suivi, d'évaluation et de communication. Par exemple :
- Contribuer son expertise en gestion et ses compétences techniques à la conception, l'organisation et l'évaluation du coût de programmes de sécurité communautaire, et à l'analyse coûts-bénéfices.
  - Offrir un local pour tenir des séances d'information de quartier sur les problèmes et leurs solutions.
  - Parrainer des événements communautaires qui célèbrent la diversité et renforcent l'esprit de quartier.
  - Favoriser la diversité au sein de l'entreprise au titre des politiques d'intégration. De telles politiques ont été mises en œuvre en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni afin d'aider à lutter contre la discrimination envers les minorités.
  - Contribuer à l'organisation de séances de formation et d'échange d'information sur la prévention de la criminalité et les avantages qu'elle présente, montrer l'exemple et encourager la participation d'autres entreprises.
  - Collaborer au développement d'outils (voir la boîte à outils de l'Afrique du Sud à la page suivante) qui répondent aux besoins des praticiens en sécurité collective et des entreprises.
  - Promouvoir la participation stratégique des entreprises à la sécurité collective auprès des réseaux d'affaires, des associations ou des chambres de commerce.

L’Afrique du Sud a élaboré une boîte à outils novatrice de prévention de la criminalité à l’échelon local<sup>31</sup> en réponse à la demande croissante des administrations locales pour des outils de soutien à la mise en oeuvre de stratégies efficaces de prévention de la criminalité. La boîte à outils aide les intervenants locaux à déterminer à quels fonctionnaires s’adresser et les guide dans le processus d’établissement et de maintien de partenariats locaux de prévention de la criminalité. La boîte est très conviviale et amusante, puisqu’elle prend réellement la forme d’une boîte à outils métallique. Elle contient une carte magnétique et des aimants pour les institutions locales, un casse-tête, des livrets-guides, des documents d’information sur toutes sortes de sujets de prévention locale, ainsi qu’une série de formulaires vierges de planification stratégique, de planification de projet, de communication et de surveillance. Ces formulaires sont également offerts sur CD de façon qu’ils puissent être manipulés et adaptés aux besoins locaux. On trouve également dans la boîte des outils de mappage de la criminalité et de mobilisation de secteurs particuliers, comme les écoles. On améliore encore cette boîte et, à l’avenir, elle contiendra également un outil de budgétisation intégrée et un formulaire de vérification de sécurité plus détaillé à l’échelon local. La boîte à outils est le fruit d’un partenariat entre le *CSIR Crime Prevention Centre* et l’ONG *UMAC*, les services de police d’Afrique du Sud et le *Business Against Crime*.

37. On pourrait améliorer les capacités des entreprises locales et de leurs employés comme praticiens sur le terrain en développant des guides et boîtes à outils donnant de l’information sur leur rôle dans les initiatives de sécurité collective (voir les exemples du Canada et du Royaume-Uni, ci-dessous), en les incitant à intégrer la prévention dans leur travail<sup>32</sup>, en offrant des ateliers de formation sur des sujets liés à la criminalité, ou en invitant les responsables de la sécurité interne à participer à des discussions « d’information et d’innovation » avec d’autres intéressés. On pourrait aussi développer des outils de lutte contre la violence en milieu de travail, le harcèlement sexuel, la criminalité contre les entreprises et les petits commerce ou les crimes de haute technologie contemporains comme le vol d’identité, l’hameçonnage (« phishing »), la fraude, etc. Voici quelques exemples d’initiatives déjà entreprises :

- Canada : La Stratégie nationale de prévention du crime, par l’entremise du Programme d’action des entreprises, a participé au développement de la boîte à outils *Prevention: A sound investment program*, qui doit être lancé en septembre 2005. Cette trousse multimédia a un objectif double : aider les entreprises à renforcer leurs capacités pour prévenir les pertes dues à la criminalité, et les inciter à participer au développement d’initiatives sociales de prévention de la criminalité dans les collectivités où elles font affaires.
- Royaume-Uni : Le *Home Office Crime Reduction Centre* a produit une trousse à l’intention des entreprises et commerces pour donner aux entreprises, particuliers et organisations les moyens et les connaissances voulus pour réduire la criminalité d’affaires, trouver des solutions efficaces aux problèmes locaux et appuyer les bonnes pratiques et initiatives de lutte contre la criminalité d’affaires. Le *Crime Concern* a produit le guide *Making the difference. The Business Contribution to Safer Communities* sur les façons par lesquelles les entreprises peuvent appuyer le *Crime Concern* dans sa lutte contre la criminalité urbaine, améliorer la sécurité de leur quartier, réduire les risques de criminalité d’affaires et soutenir les

initiatives d'intervention auprès des jeunes. Enfin, le Nacro vient de produire une série de documents sur l'apport du secteur privé à la prévention de la criminalité (Schuller, 2001, Schuller & Deane, 2001, Schuller, 2002) ([www.nacro.org.uk](http://www.nacro.org.uk)).

- Pays-Bas : La *National Platform for Crime Control Foundation* a produit un guide visant à faciliter la collaboration dans les partenariats public-privé de prévention de la criminalité au niveau régional. Ses objectifs sont de rapprocher les partenaires potentiels de discussion; de stimuler les initiatives locales de prévention de la criminalité; de soutenir les groupes en démarrage; de donner des trucs et astuces aux nouveaux groupes.
- En Australie, l'*Australian National Crime Prevention Program* (NCP) a produit une trousse d'information sur la prévention du vol d'identité et les recours des victimes, en partenariat avec, entre autres : l'*Australian Institute of Criminology*, l'*Australian Federal Police*, l'*Australian Crime Commission*, le *Department of Immigration, Multicultural and Indigenous Affairs*, le *Centrelink*, les administrations étatiques, territoriales et internationales, et les secteurs d'affaires et des finances. La trousse présente de l'information sur les coûts estimés des vols d'identité et les façons de déceler nos vulnérabilités et d'éviter d'en être victime ([www.ncp.gov.au](http://www.ncp.gov.au)).
- États-Unis : Le *National Crime Prevention Council*, grâce au soutien financier de Medeco, chef de file en serrurerie et systèmes de verrouillage de haute sécurité, a produit le guide *United for a Stronger America, A Safe Workplace is Everybody's Business*. Le NCPC offre également une base de données stratégique en-ligne contenant de l'information sur plus de 500 programmes et pratiques. La section sur les stratégies de partenariat entreprise-communauté donne des exemples de participation du privé dans la prévention de la criminalité, comme la planification du développement économique des collectivités, les stratégies CPTED pour les districts d'amélioration des affaires (*Business Improvement Districts*), et des stratégies d'emploi des jeunes ([www.ncpc.org](http://www.ncpc.org)).
- Amérique latine : Le recueil d'études de cas « Partenariats sociaux en Amérique latine », bien que non consacré spécifiquement à la prévention de la criminalité, fait état de 24 exemples de partenariats multisectoriels où des entreprises ont travaillé vers l'atteinte d'objectifs sociaux. On y analyse les façons par lesquelles le privé et les organismes sans but lucratif nouent des partenariats qui vont au-delà de la traditionnelle philanthropie d'entreprise et on explique comment et pourquoi ces partenariats voient le jour. Ce livre constitue une bonne entrée en matière pour ceux qui s'intéressent aux collaborations multisectorielles et aux motifs qui sous-tendent ces partenariats sociaux d'amélioration des conditions de vie en Amérique latine.

#### **4. Réduire la récidive par la réintégration des contrevenants**

38. Les entreprises peuvent également faire leur contribution à la prévention en embauchant des sortants de prison. Les données montrent que les contrevenants qui réussissent à obtenir un emploi après avoir purgé leur peine, et à le garder, sont moins susceptibles de récidiver que ceux qui restent au chômage<sup>33</sup>. De nombreux facteurs entrent en jeu dans l'incidence de la récidive ; toutefois, l'emploi en est le plus important (Nacro, 1999), et c'est là que le privé peut aider les autres intervenants (gouvernement, organismes de bénévolat, ONG, collectivités, etc.) à briser le cycle infernal de la criminalité. Parmi les avantages à long terme de cette participation : amélioration de la réputation de l'entreprise désormais considérée comme entreprise modèle, amélioration du climat d'affaires par la réduction des taux de criminalité dans le quartier, sentiment de satisfaction des employés qui contribuent au bien commun (Hardie & Hobbs, 2002, p. 29).
39. Les entreprises peuvent craindre les risques suivants : publicité négative, victimisation, problèmes de relations interpersonnelles à l'interne, inaptitude des anciens contrevenants au travail. Il faut donc entreprendre des campagnes d'information auprès des employeurs potentiels et combattre les obstacles à l'emploi des anciens contrevenants. En France, en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, il existe déjà de nombreuses initiatives conjointes au niveau local où des entreprises collaborent avec des organismes bénévoles et des ONG de quartier. Certains pays ont aussi produit des outils d'aide aux entreprises qui emploient des anciens contrevenants, par exemple des lignes directrices sur l'élaboration de bonnes pratiques d'embauche d'anciens contrevenants (Nacro 2003, HBI & CDC 1999) et des guides de bonnes pratiques pour l'emploi de personnes ayant un casier judiciaire (Nacro, 2003, HR Connected Limited, 2001, Annie E. Casey Foundation, 2002, Solomon et al, 2004).
40. Malgré les avantages à long terme de la réintégration des contrevenants dans la collectivité, ceux-ci n'ont toujours pas assez de ressources pour les aider à conserver leur emploi et, surtout, obtenir des emplois valorisants et prometteurs plutôt que des petits boulots sans avenir. Les tendances d'incarcération massive et croissante que l'on constate dans de nombreux pays témoignent bien du problème.

#### **Conclusion**

41. Ce document de réflexion a fait état de tendances émergentes dans le domaine de la participation du secteur privé à la prévention de la criminalité, identifié quelques unes des questions qu'elle soulève, et proposé des moyens par lesquels les entreprises peuvent contribuer à une stratégie de prévention de la criminalité réussie. Ce faisant, nous avons mis de l'avant un acteur important et stratégique de la prévention de la criminalité qui, jusqu'à récemment, était mal connu, mal compris, tenu pour acquis et parfois même exclu des partenariats de sécurité collective. Cette réalité s'est soldée par des initiatives isolées, ponctuelles et fragmentées et par la suspicion des motifs du privé, alors même que les inquiétudes des entreprises sur les conséquences de la criminalité étaient évacuées. La création de mécanismes nationaux, régionaux, locaux et internationaux peut favoriser la participation du privé dans la prévention et la réduction de la criminalité, mais encore faut-il savoir comment, pourquoi, pour qui et à quel prix.

42. L'on sait que le coût de la criminalité contre les entreprises n'est pas supporté par les entreprises seules ; ceci dit, les arguments économiques fondés sur les analyses coûts-avantages seraient-ils les seuls qu'il faille considérer ? Comment les collectivités bénéficient-elles des collaborations public-privé ? Par ailleurs, nul n'ignore la multiplication des services de sécurité privée, la prolifération des technologies de sécurité, la privatisation progressive de l'espace public et ses conséquences involontaires, ainsi que les questions controversées que chacun de ces phénomènes soulève. Des discussions difficiles sont inévitables et nécessaires dans ce débat. La gouvernance de la sûreté et de la sécurité n'est plus l'apanage de l'État; le secteur privé est entré en scène et a un rôle à jouer. L'intensification de l'échange de l'information et des recherches internationales éclairerait le débat dans ce domaine émergent.

Il est plus important que jamais que les secteurs industriels amorcent le virage du développement social. Mais encore faut-il qu'existent les forums où les entreprises du privé puissent se rencontrer et discuter. On ne peut travailler vers le bien commun sans adopter une approche holistique recoupant les divers domaines connexes (Maurasse & Jones, 2004, p. xiv).

---

## Notes

<sup>1</sup> Exemples : *International Conference on Democratic Horizons in the Security Sector: Turkey and the European Security Sector Governance Experience*, conférence accueillie par la *Turkish Economic and Social Studies Foundation* (février 2005) - Ankara, Turquie; *The Future of Policing: Exploring the Extended Police Family*, conférence accueillie par Perpetuity Inc. en partenariat avec la *Security Industry Association* (mars 2005) - Angleterre et Pays de Galles; *Corporate Responsibility - Why it's Important for Australian business* - (mars 2005) - Australie; *ASIS International European Safety Conference* (avril 2005) – Copenhague, Danemark, *Business/NGO Partnerships and Engagement: How to make sure that everyone gets what they want*, conférence organisée par l'*Ethical Corporation* (février 2005) - Londres, Angleterre, (mai 2005) - Washington, D.C.; le Forum Tremblant sur la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises (septembre 2005) - Québec, Canada; *The European Seminar: Public-Private Partnerships in Prevention* (2002), La Haie.

<sup>2</sup> *Tender N° JAI/D4/2004/03 Study: Review of effective public-private partnerships on crime prevention in the European Union*, décembre 2004. Commission européenne.

<sup>3</sup> Voir : La *National Crime Prevention Strategy* de l'Afrique du Sud (1996), la *Stratégie nationale de prévention du crime* du Canada (1998), le *National Programme for Crime Prevention* de la Suède (1997), le programme *Communa Segura* du Chili (2000), la *National Strategy for Social Crime Prevention* de la Hongrie (2003).

<sup>4</sup> Exemples dans les secteurs des banques, de l'assurance, de la vente au détail, des divertissements et des médias, des services de sécurité privés, ainsi que dans les chambres de commerce, les fondations et associations privées.

<sup>5</sup> Le NCPC est un organisme sans but lucratif créé au début des années 80 pour assurer l'administration de la campagne McGruff et coordonner les activités de la *Crime Prevention Coalition*.

<sup>6</sup> Organisation constituée sous l'égide du *Home Office* en 1988 comme organisme caritatif enregistré, national et indépendant de réduction de la criminalité.

<sup>7</sup> Fondation privée constituée en mars 2004, le CCV est une initiative du ministère de la Justice et de l'Intérieur dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement.

<sup>8</sup> Il existe plus de 600 contrats locaux de sécurité en France.

<sup>9</sup> Voir Hardie, J, et Hobbs., B. (2002). *Partners against crime: the role of the corporate sector in tackling crime. Criminal Justice Forum*, Royaume-Uni, Levi, M., Morgan, J., Burrows, J (2003). *Enhancing Business Crime reduction: UK Directors' Responsibilities to Review the Impact of Crime on Business*. Perpetuity Press Ltd., *National Platform for Crime Control Foundation: A Guide to Setting up a Regional Platform for Crime Control*, Pays-Bas. *Government and business sector strength in numbers*.

<sup>10</sup> Crimes commis contre les entreprises, les employeurs et les employés, y compris le vol à l'étalage, les agressions en milieu de travail, les malversations et les fraudes.

<sup>11</sup> En décembre 2002, le *Home Office* a tenu des consultations publiques auprès d'entreprises et d'autres intéressés sur la criminalité d'affaires, les façons de maintenir des partenariats productifs, de réduire les crimes opportunistes contre les entreprises et d'augmenter la contribution des entreprises aux efforts de réduction de la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles. Rapport à l'adresse [www.homeoffice.gov.uk](http://www.homeoffice.gov.uk)

<sup>12</sup> Voir Mawby, R.I., (2003). *Crime and the Business Community Experiences of Business in Cornwall, England*. Perpetuity Press. *Institute of Security Studies* (2001). *Business confidence in crime in South Africa*. Perrone, S. (2000). *Crimes against small business in Australia: A preliminary analysis*. *Australian Institute of Criminology*. Brunt, P. et Hambly, Z. (1999) *Tourism and Crime: A Review - Crime Prevention and Community Safety: An International Journal*. Vol. 1(2). Gill, M. (1998). *The victimization of business: indicators of risk and the direction of future research*. *International review of Criminology*. Mirrlees-Black C & Ross A. (1995). *Crime against manufacturing premises in 1993, Research Findings no. 27*. Londres, *Home Office Research and Statistics Department*, McDevit OJ, Pattavina A, Milano R & Pierce G (1991). *The impact of crime on small business viability*. Washington, DC: *US Department of Justice. National Institute of Justice*. Aussi, en décembre 2002, le *Home Office* a lancé une consultation publique auprès des entreprises et d'autres intéressés sur la criminalité d'affaires, les façons de maintenir des partenariats efficaces et réduire la criminalité opportuniste contre les entreprises et intensifier l'apport des entreprises à la réduction de la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles. On trouvera le rapport à l'adresse [www.homeoffice.gov.uk](http://www.homeoffice.gov.uk).

---

<sup>13</sup> Voir l'*Australian Institute of Criminology* (2004) *Crimes Against Business: A Review of Victimisation, Predictors and Prevention. Technical and Background Paper*. Levi et al (2002). *Reducing Business Crime - The responsibilities of directors of PLCs to consider the possible impact of crime on business, and if necessary to initiate action*. Department of Trade and Industry (DTU) Office of Science and Technology. Kathuria, S., Oberai, R (2004). *Impact of Crime on Business and the Investment Climate in Jamaica World Bank Seminar*. [www.web.worldbank.org](http://www.web.worldbank.org).

<sup>14</sup> Voir par exemple : *Home Office's Commercial Victimisation Survey*, sondages annuels menés par le *British Retail Consortium* (BRC), *Scottish Business Crime Survey*, *National Survey on Business Victimization* (Australie 1992, 1999), *Business Victimization Survey*, Jamaïque (2002).

<sup>15</sup> Voir le mémoire de Franck Vindevogel, *Business Improvement Districts* (2005) et le rapport de Nina Schuller, *Business contribution in Urban Renewal* (Schuller & Deane 2001, Schuller 2001).

<sup>16</sup> Exemples : *Crime Free Conference*, Albuquerque, Nouveau-Mexique (7-9 août, 2006), *Smart and Safe Fairs*, organisé par le *Center City District* de Philadelphie.

<sup>17</sup> Voir par exemple : *Safety & Security Asia Expo* (9-11 novembre, 2005), *ISC Expo West* (avril 2006), organisé par la *Security Industry Association*, Virginie, États-Unis.

<sup>18</sup> Voir : White, R. (1998) *Public Spaces for Young People - A Guide to Creative Projects and Positive Strategies*. Canberra : *Commonwealth Attorney-General's Department*.

<sup>19</sup> Voir : Cragg, W. *Prosperity and Business Ethics — The Case for Corporate Social Responsibility in the Americas*, Fondation canadienne pour les amériques (FOCAL) : [www.focal.ca](http://www.focal.ca).

<sup>20</sup> Définition des RSE du *World Business Council for Sustainable Development* dans sa publication *Corporate Social Responsibility: making good business sense*, par Richard Holme Rio Tinto et Phil Watts, *Royal Dutch/Shell Group*, 2000. [www.wbcsd.org/web/publications/RSE2000.pdf](http://www.wbcsd.org/web/publications/RSE2000.pdf).

<sup>21</sup> Voir par exemple : La *Management School* de l'université de Waikato en Nouvelle-Zélande qui, en 2002, a annoncé que la soutenabilité serait désormais le noyau de ses recherches et programmes d'enseignement, la *Social Enterprise Network* (SEKN), groupe d'écoles d'affaires d'Amérique latine et la *Harvard Business School*, qui cherche à faire reculer les frontières des connaissances et pratiques en entreprise sociale en Amérique latine par les collaborations de recherches, l'échange des connaissances, l'enseignement fondé sur les études de cas et le renforcement des capacités des établissements d'enseignement en gestion, et le *Centre for Innovation in Social Responsibility* (CISR) de l'université Columbia, qui cherche à améliorer l'incidence et l'importance des efforts de responsabilité sociale des institutions et secteurs industriels.

<sup>22</sup> Exemples : La *Inter-American Conference on Corporate Social Responsibility*, Santiago, Chili (septembre 2005), le Forum Tremblant sur la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises, Mont-Tremblant, Québec (septembre 2005), *Limits to Corporate Social Responsibility – the road ahead?*, Copenhague, Danemark (juin 2005), *Corporate responsibility - why it's important for Australian business* (mars 2005).

<sup>23</sup> Aux fins du présent rapport, on utilise la définition large de la criminalité d'affaires proposée par Nacro, qui inclut

<sup>24</sup> Voir Greenbaum, R., Tita, G. (2004). *The impact of Violence Surges on Neighbourhood Business Activity*.

<sup>25</sup> Sondage de la criminalité contre les entreprises mandaté par la *British Chambers of Commerce* en partenariat avec Microsoft. [www.chamberonline.co.uk/policy/issues/businesscrime/crimereport.pdf](http://www.chamberonline.co.uk/policy/issues/businesscrime/crimereport.pdf).

<sup>26</sup> On trouvera davantage de renseignements sur le projet RISE à Miller, M. & Brown, D. (1992) *Community Involvement in Community Safety Programs*, les actes de la conférence AIC, et Lane, M. & Henry, K. (2001). *Community development, crime and violence: a case study*. *Community Development Journal*, Vol. 36 (3), pp. 212-222

<sup>27</sup> En 2004, la NRMA lançait son programme de financement Communityhelp pour soutenir les organisations communautaires qui cherchent à améliorer la sécurité des quartiers, tout particulièrement dans les domaines de la prévention de la criminalité et des blessures, les services d'urgence et l'environnement. [www.nrma.com.au](http://www.nrma.com.au).

<sup>28</sup> Cette approche à la prévention de la criminalité est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la criminalité est essentiellement opportuniste et que les contrevenants potentiels peuvent être dissuadés si les risques sont trop importants. Il s'agit de systématiquement et continuellement concevoir, surveiller ou aménager l'environnement immédiat de façon à éliminer les occasions et à augmenter les risques pour les contrevenants potentiels.

---

<sup>29</sup> La CPTED est un aspect de la prévention de la criminalité situationnelle. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle l'environnement physique peut être contrôlé ou modifié de façon à réduire l'incidence et la peur de la criminalité. Par exemple, on peut réaménager les espaces publics comme les parcs, les jardins, les entrées de métro et les passages piétons pour améliorer la visibilité, augmenter le niveau de surveillance ou enlever les éléments offrant protection aux contrevenants.

<sup>30</sup> Voir : Actes du *Seminar Public-Private Partnership*, 16 et 17 décembre 2002 ([http://www.coess.org/documents/seminar\\_public-privé\\_partnership.pdf](http://www.coess.org/documents/seminar_public-privé_partnership.pdf)), La Haie.

Voir les documents et recueils suivants : Hardie, J. & Hobbs, B. (2002). *Partners against crime: The role of the corporate sector in tackling crime*, Londres : *Institute for Public Policy Research*; *100 Crime Prevention Programs to Inspire Action Across the World*, Centre international pour la prévention de la criminalité (1999) : [www.crime-prévention-intl.org](http://www.crime-prévention-intl.org); Bässmann, J. (Ed.) (2004). *Crime Prevention in Germany: Selected Examples of Projects in the Infopool Prevention' Database*. Wiesbaden : Bundeskriminalamt.

[http://www.kriminalpraevention.de/download/Crime\\_Prevention\\_in\\_Germany.pdf](http://www.kriminalpraevention.de/download/Crime_Prevention_in_Germany.pdf); *National Crime Prevention Council* (2002) *150 Tested Strategies to Prevent Crime from Small Cities, Counties and Rural Communities – A Resource for Municipal Agencies and Community Groups*. Washington, DC. [www.ncpc.org](http://www.ncpc.org).

<sup>31</sup> Pour obtenir davantage d'information, communiquer avec Barbara Holtmann au *CSIR Crime Prevention Centre*, Prétoria, Afrique du Sud : [bholtmann@csir.co.za](mailto:bholtmann@csir.co.za).

<sup>32</sup> Par exemple, en collaboration avec les comités locaux de sécurité, le village côtier de Chilca, au Pérou, a fait équipe avec la compagnie de taxi locale pour que les membres du public puissent communiquer avec la police par l'entremise du poste radio des taxis. Au Québec, au Canada, le programme Taxi Plus sensibilise les chauffeurs de taxi au rôle qu'ils peuvent jouer pour assurer la sécurité des femmes, par exemple en assistant les femmes qui ont des ennuis dans la rue et en les conduisant en lieu sûr au besoin ([www.prévention.gc.ca](http://www.prévention.gc.ca)).

<sup>33</sup> Voir par exemple : *Unemployment and Young Offenders in Northern Ireland*, Nacro, 1981, *Running a resettlement project for young offenders: Key findings from Nacro's On-Side project*, Nacro. (2003).

## Références

Annie E. Casey Foundation (2002) *Barriers and Promising Approaches to Workforce and Youth Development for Young Offenders*.

Austin, James. ---. (2004) *Social partnership in Latin America: Lessons drawn from collaborations of business and civil society organizations*. Cambridge : *Harvard University, David Rockefeller Center for Latin American Studies*.

*Australian Institute of Criminology* (AIC) (2004) *Crimes against business: A review of victimisation, predictors and prevention. Technical Background Paper No. 11*. Canberra : *Australian Institute of Criminology*. [www.aic.gov.au/publications/tbp/tbp011/tbp011.pdf](http://www.aic.gov.au/publications/tbp/tbp011/tbp011.pdf)

Barchechat, Olivier et Daniel Sansfacon (2003) *Evaluating Crime Prevention: Elements for an Alternative Approach*, Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

*British Chamber of Commerce* (1997) *Small firms survey on crime*. Londres : *British Chamber of Commerce*.

*British Chamber of Commerce* (BCC) (2004) *Setting Business Free from Crime. A Crime Against Business Survey*. La *British Chambers of Commerce* en partenariat avec Microsoft. *British Chambers of Commerce*.

*Business Against Crime* (mars 2003) *Tiisa Thuto Project Review*. Afrique du Sud : BAC.

---

Button, Mark (2002). *Private Policing*. Royaume-Uni : Willan Publishing.

Capobianco Laura (2003) *Communication for Social Change: A powerful tool for community safety and crime prevention, Reflection Paper*. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Charlton, Kate et Natalie Taylor (2003) *Implementing business watch: Problems and solutions, Trends & Issues in Crime and Criminal Justice No. 244*, Canberra : Australian Institute of Criminology. [www.aic.gov.au/publications/tandi/ti244.pdf](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/ti244.pdf)

Cohen, Jonathan (2004) *Socially Responsible Business. Global Trends*. Dans Maurasse, D. (2004). *A Future for Everyone. Innovative Social Responsibility and Community Partnerships*. Londres : Routledge.

Crawford, Adam (1997) *The Local Governance of Crime Appeals to Community and Partnerships*. Oxford : Clarendon Press.

Fisher, Bonnie (1991) *A neighbourhood business area is hurting: crime, fear of crime, and disorders take their toll*, *Crime and Delinquency*, 37: 363-373.

Garland, David (2001) *The Culture of Control Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago : The University of Chicago Press.

Garland, David (1996) *The Limits of the Sovereign State: Strategies of Crime Control in Contemporary Society*, *British Journal of Criminology*, 36: 445-471

George, Bruce et Mark Button (2000) *Private Security*. Leceister : Perpetuity Press.

Glazer, Carol (2004) *Working together. Corporate and community development* dans Maurasse, D. & Jones, C. (Ed.) *A future for everyone. Innovative social responsibility and community partnerships*. New York : Routledge.

Grabosky, Peter N., *Private Sponsorship of Public Policing. Regulatory Institutions Network. Research School of Social Sciences. Australian National University* (version préliminaire de l'auteur citée avec sa permission).

Greenbaum R., Tita, G. (2004) *The Impact of Violence Surges on Neighbourhood Business Activity*, *Urban Studies* 41 (13): 2495-2514.

Hardie, Jeremie et Ben Hobbs (2002) *Partners against crime: The role of the corporate sector in tackling crime*. Londres : Institute for Public Policy Research.

Hamermesh, Daniel S. (1999) *Crime and the timing of work*, *Journal of Urban Economics* (45): 311-330

*Home Builders Institute et le Colorado Department of Corrections (HBI & CDC) (1999). Building Jobs, Rebuilding Lives: Placing Ex-offenders with Employers in Residential & Light Commercial Construction. US Department of Education.*

---

Holmqvist, Caroline (2005) *Private Security Companies. The Case for Regulation*. Suède: Stockholm International Peace Research Institute.

Hoyt, Lorlene (2004) *Collecting Private Funds for Safer Public Spaces : An Empirical Examination of the Business Improvement District Concept, Environment & Planning B: Planning and Design* 31(3): 367-80

Hudson, Barbara (2003). *Justice in the Risk Society. Challenging and Re-affirming 'Justice' in Late Modernity*. Londres : Sage.

Hunsley, Terrance (2003) *Opportunities for Crime Prevention and Community Safety in Integrated Urban Regeneration Programs*. Mémoire présenté au Troisième colloque annuel du CIPC sur la prévention de la criminalité, Pretoria, Afrique du Sud, novembre 2003. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

Johnston, Les (1992) *The Rebirth of Private Policing*. Londres : Routledge.

Jones, Trevor et Tim Newburn (1995) *How big are the private security companies?, Policing in Society* (5)

Kamensky John M. et Thomas Burlin (2004). *Collaboration Using Networks and Partnerships. IBM Center. The Business of Government*.

Lane, Mary et Kaylene Henry (2001) *Community development, crime and violence: a case study, Community Development Journal* 36 (3): 212-222

Levi, Michael. (2001) *Business, cities and fears about crimes, Urban Studies* 38: 819-868.

Levi, Michael, James Morgan et John Burrows (2003) *Enhancing business crime reduction: The UK director's responsibilities to review the impact of crime on business*. Leicester : Perpetuity Press Ltd.

Maurasse, David et Cynthia Jones (2004) *A future for everyone: Innovative social responsibility and community partnerships*. New York : Routledge.

Mawby, Rob (2003). *Crime and the Business Community: Experiences of Businesses in Cornwall, England*. Perpetuity Press Ltd.

Murray, Tonita et Erica McKim (2000) *Introduction: the policy issues in policing and private security services*. Dans Richardson, J. (ed.) *Police and Private Security Services: What the future holds (Police Futures Group Study Series; no 1)*, Ottawa : Association canadienne des chefs de police.

Nacro (2005). *Integrated resettlement: putting the pieces together*

Nacro (2003a). *Recruiting ex-offenders: The employers' perspective*.

Nacro. (2003). *Running a resettlement project for young offenders: Key findings from Nacro's On-Side project*.

- 
- Peralva, Angelina et Eric Mace (2002). Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique. INHES. La Documentation Française 2002 Paris.
- Perrone, Santana (2000). *Crimes against small business in Australia: a preliminary analysis*. Australian Institute of Criminology. [www.aic.gov.au/publications/tandi/ti184.pdf](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/ti184.pdf).
- Richardson, Jane. (ed.) (2000) *Police and private security businesses: What the future holds (Police Futures Group Study Series; no 1)*, Ottawa : Association canadienne des chefs de police.
- Sansfacon, Daniel (2004) *Of Prevention and Security. Reflections on Sustainable Governance of Community Safety*, mémoire présenté au Quatrième colloque annuel du CIPC sur la prévention de la criminalité. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Shah, R., Murphy, D. & McIntosh, M. (2003) *Something to believe in - Creating trust and hope in organisations: Stories of transparency, accountability and governance*. Sheffield : Greenleaf Publishing Limited.
- Shearing, Clifford et Philip C. Stenning (eds) (1981) *Modern Private Security: its growth and implications*.
- Schuller, Nina et Mark Deane (2001) *Open for business: Community safety partnerships and business crime. Crime and Social Policy Briefing*, Londres : NACRO.  
<http://www.nacro.org.uk/data/ressources/nacro-2004120287.pdf>
- Schuller, Nina. (2001) *Making it our business: Auditing crime and consulting the business sector on crime and disorder. Community Safety Practice Briefing*, Londres : NACRO.  
<http://www.nacro.org.uk/data/ressources/nacro-2004120277.pdf>
- Schuller, Nina (2002) *In the business of preventing crime together: Involving the private sector in local partnerships, Community Safety Practice Briefing*, Londres : NACRO.  
<http://www.nacro.org.uk/data/ressources/nacro-2004120278.pdf>
- Solomon, A. Johnson, K.D., Travis, J. Cincotta McBride, E. (2004). *From Prison to Work: The Employment Dimensions of Prisoner Reentry*. Urban Institute
- Stenning, Philip C (2001). *Accountability for Private Sécurité*, dans S. Einstein et M. Amir (eds), *Police Security and Democracy: Special Aspects of Democratic Policing* (Huntsville, Texas, Office of International Criminal Justice, 2001), pp. 201-219.
- Stenning, Philip C. (2000). *Powers and accountability of private police*, Amsterdam : Kluwer Academic Publishers, *European Journal on Criminal Policy and Research*, Vol.8, no 3, pp. 325-352
- Tamir, H. (2004). *The media and social responsibility. Building public will for change*. Dans Maurasse, D. & Jones, C. (2004). *A future for everyone: Innovative social responsibility and community partnerships*, New York : Routledge.
- UNODC (2005) *Strategies and Best practices for Crime Prevention, in particular in relation to Urban Areas and Youth at Risk*. Mémoire préparé pour le Eleventh United National Congress on

---

*Crime Prevention and Criminal Justice*, avril 18-25 2005, organisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité.

Van Dijk, Jan Van et Terlouw GJ. (1996) *An international perspective of the business community as victims of fraud and crime*, *Security journal* 7: 157-67

Vidaver-Cohen, D. (1998). *Public-private partnership as a strategy for crime control: Corporate citizenship makes the difference*, *Business and Society Review*, septembre 1998 100(1):21-32.

Vindevogel, Franck (2005) *Private Security and Urban Crime Mitigation*, *Criminal Justice*, 5(3): 233-255

World Bank (2004). *Chapter 6: Crime and its Impact on Business in Jamaica*.

[www.wbln0018.worldbank.org/LAC/LAC.nsf/0/12c128ba971c348a85256e0400684cb9/\\$FILE/Ch6%204Dec03\\_Gray%20Cover.pdf](http://www.wbln0018.worldbank.org/LAC/LAC.nsf/0/12c128ba971c348a85256e0400684cb9/$FILE/Ch6%204Dec03_Gray%20Cover.pdf)